



Le délai de rétractation est-il toujours possible ?

Par **mjorie_old**, le **08/07/2007** à **21:20**

Bonjour, rnNous sommes un jeune couple et cherchions un appartement à louer dans un département que nous ne connaissons pas.rnNous nous sommes dirigés dans une agence immobilière en leur indiquant clairement ce qu'il nous fallait, dans quelle commune et à quels tarifs. La personne qui nous a accueilli nous a directement expliqué qu'il y avait une multitude d'annonces correspondant à notre demande. rnSuite à cela, elle nous a nettement forcé la main en nous disant que "ça fera 180 €" pour pouvoir voir les annonces, en nous tendant une feuille de coordonnées à remplir (pour acceptation).rnN'étant pas très expérimentés et recherchant notre premier appartement nous n'avons pas eu le temps de réfléchir étant donné que la personne attendait avec insistance face à nous. rnUne fois le paiement effectué et les coordonnées laissés, on nous a cordialement donné quelques pages d'annonces à feuilleter "tranquilement à l'extérieur" comme il nous a été expliqué.rnLe problème étant qu'aucune de toutes les annonces ne correspondait à la ville que nous cherchons, et les tarifs étaient plus élevés que dans les annonces classiques.rnPour conclure, nous sommes jeunes et savons nous servir de l'outil informatique pour trouver une location, si nous avions été au courant avant le paiement du peu d'informations que nous allions recueillir ainsi que de leur médiocrité, nous nous en serions restés aux annonces que nous avons trouvées nous même sur internet, sans dépenser les "frais" d'agence (sachant que c'est à nous de contacter l'agence pour savoir s'ils ont reçu de nouvelles annonces).rnrnJe vous fais donc appel pour savoir si le délai de rétractation de 7 jours était valable pour ce type de contrat (passé il y a 3 jours), étant donné que la somme a été versée, ou si un quelconque autre moyen nous est encore offert pour récupérer cet argent.rnrnEn vous remerciant d'avance de votre réponse.